

**PROCES-VERBAL N° 16
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-BARTHELEMY
TENUE LE JEUDI 10 JUIN 2021 A 20H00**

Le Vice-président du Conseil, Monsieur André Favre ouvre la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue à tous. Il donne la parole à la secrétaire.

1. Appel

Sont excusés : Mme Mireille FITZE, MM. Alain FAVRE et Steve PAQUIER.

Sont absents : Mme Valérie HENRIOUD, MM. Philippe FAVRE, Stéphane FAVRE et Philippe MARTIN.

28 conseillers sont présents. Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est accepté :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal no 15 du 10 mai 2021
4. Communications du bureau
5. Communications municipales
6. Préavis municipal n° 03-2021 – Gestion et comptes de l'exercice 2020
7. Propositions individuelles
8. Divers

3. Adoption du procès-verbal no 15 du 10 mai 2021

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu. Il est accepté par un levé de main.

4. Communications du bureau

Le Vice-président excuse le Président M. Alain Favre absent pour des raisons professionnelles.

5. Communications municipales

M. Dominique Dafflon excuse son collègue M. Victor Favre.

6. Préavis municipal n° 03-2021 – Gestion et comptes 2020

- a) Le préavis municipal a été envoyé à chaque conseiller. Il n'est pas relu.
- b) Le rapport de la commission de gestion est lu par M. Jean-Michel Favre.
La commission formule quelques remarques notamment sur les nombreux entretiens non budgétés qui ont été effectués alors qu'ils étaient nécessaires, voire obligatoires :
 - budget CHF 143'000.—
 - payés CHF 286'000.—.

Elle propose d'accepter les comptes 2020 présentant un excédent de revenus de CHF 36'014.04.

c) Discussion

Le Vice-président récapitule les montants de chaque rubrique. Des explications complémentaires ne sont pas demandées.

Totaux : charges CHF 2'966'990.35 revenus CHF 3'003'004.39

d) Décision

Le Vice-président donne lecture des conclusions du rapport de la commission :

- Vu le préavis municipal no 03-2021 ;
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour ;
- Ouï le rapport de la commission de gestion ;

Le Conseil communal décide à l'unanimité :

- D'adopter les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils ont été présentés,
- D'en donner décharge à la Municipalité.

7. **Propositions individuelles**

Néant

8. **Divers**

M. Bertrand Favre demande quand est prévue la rénovation de l'obélisque situé au pied du Château.

M. Dafflon précise que cet édifice est inscrit au patrimoine historique. Avant toute rénovation, la Municipalité doit consulter le service cantonal référent pour obtenir son approbation.

M. Frédéric Rieubon déplore le manque de sécurité pour l'accès aux bennes de la déchetterie. Lors de conditions météorologique humides, les palettes en bois sont glissantes et des personnes sont déjà tombées. Il interroge la Municipalité sur les mesures envisagées pour remédier à la situation.

M. Jean-Marc Favre répond que la Municipalité prend acte et qu'elle en discutera.

Le Vice-président prononce un discours pour remercier la Municipalité de son travail durant cette législature et pour souhaiter une belle retraite au municipal et syndic sortants.

Au cours d'un discours émotionnel, M. Dafflon énumère quelques anecdotes qui ont marqué ses 23 années de syndiculture.

En souhaitant un bel été à tous, le Vice-président lève la séance à 20h35.

Le Vice-président :


A. Favre



La Secrétaire :


Y. Morier

Installation des Autorités Communales

Procès-verbal d'assermentation

Législature 2021 - 2026

Le Conseil communal de St-Barthélemy convoqué par ordre de la Préfecture, s'est réuni ce jour 10 juin 2021 à 18h30 afin de procéder :

- 1) A l'assermentation des membres du Conseil communal,
- 2) A l'assermentation des membres de la Municipalité,
- 3) Aux nominations légales.

A l'heure sus-indiquée, la séance est ouverte par M. le Préfet qui préside les opérations.

Il désigne comme secrétaire provisoire : Mme Yasmine Morier

Il fait appel aux scrutateurs provisoires : Mmes / MM : Bénédicte Leuenberger
Carole Bugnon

Il annonce qu'après avoir pris connaissance des procès-verbaux des assemblées de commune du

7 mars 2021 et suivants

concernant les élections communales, il n'a relevé aucune irrégularité ; d'autre part, aucun recours ne lui est parvenu au sujet des élections ; il déclare donc être en mesure d'assermenter les élus.

1) Installation du Législatif :

L'assemblée se lève pour l'assermentation du Conseil communal.

M. le Préfet donne lecture de la formule du serment prescrit par la loi. Il est procédé à l'appel selon la liste des citoyennes et citoyens remplissant les conditions légales.

A l'appel de son nom, chaque conseiller présent solennise la promesse. Il est de ce fait installé membre du Législatif communal de St-Barthélemy pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2021.

Nombre des membres assermentés ... 32 ...

2) Installation de l'Exécutif :

M. le Préfet, après s'être assuré qu'il n'y a entre les élus aucun degré de parenté prohibé par la loi, donne lecture du serment. A l'appel de leur nom, Mme la Syndique et chaque municipal solennisent la promesse. Les membres de la Municipalité sont ainsi installés.

Ce sont :

Syndique : Mme Vilma Pirrello

Municipales / municipaux :

M. Gino ANGELINI

Mme Pamela BURDET

M. Jean-Marc FAVRE

M. Giuseppe GRECO

3) Nominations : (art. 89 LC)

En préambule, il donne quelques renseignements sur les dispositions des articles 11 et 12 de la loi sur les communes concernant le mode du scrutin.

A l'unanimité, le Conseil communal de St. Barthélemy accepte à titre exceptionnel de reporter l'élection du Président du Conseil.

Nomination du Président du Conseil pour un an au scrutin individuel secret.

Vice - **1^{er} Tour (Majorité absolue)**

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :
valables : majorité :

2^{ème} Tour éventuel (Majorité relative)

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :
valables :

Est élu Mme ~~M~~ ^{tacitement} Mme Nathalie ^{Fragière}, avec voix
voix éparses

Nomination du / de la secrétaire du Conseil, pour 5 ans, au scrutin individuel secret.

1^{er} Tour (Majorité absolue)

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :
valables : majorité :

2^{ème} Tour éventuel (Majorité relative)

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :
valables :

Est élu Mme / M. ^{tacitement} Yasmine Honoré, avec voix
voix éparses

PV lu et adopté séance tenante.

Le Préfet :



La Secrétaire

